



2026-092

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de BLAVOZY**

Nombre de membres :	de	L'an deux mille vingt-six, le trente et un août à dix-huit heures quarante-cinq, le Conseil municipal de la commune de Blavozy, régulièrement convoqué le
En exercice :	19	27 juillet 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, salle du Conseil,
Présents :	16	sous la présidence de Monsieur Franck PAILLON, Maire.
Votants :	19	<u>Date de la convocation</u> : 27/07/2026
		<u>Présents</u> : Franck PAILLON, Michel BEGON, Laetitia PRADINES, Sébastien GAGNE, Myriam SAGNARD, Roland SEUX, Christian GIRARD, Gilles AUDRAS, Sophie PREYNAT, Anne-Marie TORE, Maribel VALETTE, Nicolas REYMOND, Stéphane MAURIN, Violaine MIRMAND, Nicolas PASTRE, Alexis LHOSTE.
		<u>Excusés ayant donné procuration</u> :
		Valérie GAGNE à Laetitia PRADINES ;
		Nathalie MICHEL à Myriam SAGNARD ;
		Rachel MORELL à Anne-Marie TORE.
		<u>Secrétaire de séance</u> : Nicolas REYMOND.

OBJET : Remboursement total anticipé de l'emprunt à court terme n° 292119 – Budget annexe Pôle santé

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 13 mai 2024 autorisant la souscription auprès de la Caisse du Crédit Mutuel du Sud-Est d'un emprunt à court terme d'un montant de **1 048 000 €**, au taux fixe de **3,60 %** ;

Vu la délibération n° 2026-067 du 8 juin 2026 autorisant le remboursement partiel de cet emprunt à hauteur de **800 000 €**, ramenant le capital restant dû à **248 000 €** ;

Vu le budget primitif 2026 du budget annexe Pôle santé ;

Vu la décision modificative du budget annexe Pôle santé adoptée lors de la présente séance, permettant l'ouverture des crédits nécessaires à cette opération ;

Considérant que cet emprunt a été contracté afin d'assurer le préfinancement des travaux de création du Pôle santé, dans l'attente du versement des subventions et autres recettes attendues au titre de cette opération ;

Considérant que les subventions attendues au titre de cette opération ont désormais été perçues ;

Considérant que la situation du trésorier présentée au Conseil municipal permet désormais d'envisager le remboursement intégral du capital restant dû, sans fragiliser l'équilibre financier de la collectivité ;

Considérant que cette opération permettra d'éteindre définitivement cet emprunt à court terme et de réduire les frais financiers supportés par la collectivité ;

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à procéder au remboursement total de l'emprunt à court terme n° **292119**, pour un montant de **248 000 € en capital**, auquel pourront s'ajouter les intérêts courus jusqu'à la date effective du remboursement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** le remboursement total de l'emprunt à court terme n° 292119 souscrit auprès de la Caisse du Crédit Mutuel du Sud-Est, pour un montant de **248 000 €** ;
- **DÉCIDE** que les crédits nécessaires à cette opération seront imputés au budget annexe Pôle santé de l'exercice 2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de la présente délibération et à effectuer toutes démarches nécessaires auprès de l'organisme prêteur et du comptable public.

Le Maire,
Franck PAILLON



Fait et délibéré le 31/08/2026
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance,
Nicolas REYMOND

